



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
du Centre Communal d'Action Sociale  
Ville de MOUY (60250)**

Envoyé en préfecture le 05/02/2026  
Reçu en préfecture le 05/02/2026  
Publié le  
ID : 060-266004365-20260205-DELIB0126-DE



**Résidence Autonomie « Dr Guy COMEAU MONTASSE »**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 février 2026**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
9	6	8

L'an deux mil vingt- Six, le **Lundi 2 février Avril** à 09h30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mouy, convoqué le 29 janvier 2026 s'est réuni au CCAS, sous la présidence de Monsieur Philippe TERRIER, Président du C.C.A.S.

Présents
Messieurs TERRIER, LTEIF, Mesdames SEBIH, DEXTRE, RIVIERE, PATOUX
Absente
Mme MOREL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 1612-1

Absentes Excusées
Mesdames ROMIEU et LACROIX

Vu la nécessité de prendre des mesures pour permettre à la Résidence Autonomie de faire face aux dépenses d'investissement avant l'adoption du budget de l'année 2025

Pouvoirs
Mme ROMIEU ayant donné pouvoir à Mme PATOUX Mme LACROIX ayant donné pouvoir à Mme RIVIERE

Vu le rapport du Président, expliquant les besoins et la nature des dépenses urgentes ;

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

❖ **Autorise** l'ouverture de crédits pour dépenses nouvelles, avant l'adoption du budget primitif de l'année 2026, des dépenses nécessaires à l'investissement de la Résidence Autonomie, dans la limite du 1/4 des crédits ouverts au titre des dépenses réelles au budget 2025, soit ici dans la limite de 9 557,00 €.

OBJET
Ouverture par anticipation de crédit d'investissement

❖ **Approuve** l'ouverture des crédits nécessaires pour l'exécution des dépenses d'investissement

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT :**

.Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées :  
Article 165 : dépôts et cautionnements 3 000,00 €

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles :  
Article 2184 : Mobilier 4 000,00 €

OBJET
Acte rendu exécutoire après dépôt à la Sous-Préfecture de Clermont le Et publication ou notification du

**Ampliation** de la présente délibération sera transmise à Madame la Sous-Préfète de CLERMONT, à Madame La Directrice du Centre Communal d'Action Sociale, à Madame le Receveur Municipal de la ville de Saint-Just-En-Chaussée pour exécution et publiée conformément à la législation et réglementation en vigueur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Fait à Mouy le 02/02/26

**N°01 /26**

**Le Président du C.C.A.S.**  
**Philippe TERRIER**



Maire de Mouy